



Licence Philosophie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Philosophie. 2013, Rectorat de Paris. hceres-02027465

HAL Id: hceres-02027465

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027465>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Philosophie

de l'IPC Facultés Libres de
Philosophie et de Psychologie

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Philosophie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140005842

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
ICP - Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Philosophie* de l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie propose une formation générale visant trois objectifs : la poursuite en master de philosophie, les métiers de l'enseignement, et les concours publics et privés (par exemple, commerce, éducation spécialisée, assistante sociale). La spécialisation en philosophie s'effectue progressivement selon une organisation dans laquelle chaque semestre comporte trois unités « majeures » d'enseignements fondamentaux en philosophie, représentant 50 % du volume horaire, deux unités « mineures » concernant les langues et la méthodologie, et assurant l'ouverture vers d'autres disciplines (sociologie, littérature, psychologie). A partir du cinquième semestre, les unités « mineures » proposent le renforcement disciplinaire en philosophie. Un travail d'études et de recherche et un stage sont proposés en fin de licence. L'organisation de la licence permet, en fin de premier semestre, une réorientation vers la licence de *Psychologie* du même établissement. Les contenus enseignés couvrent l'ensemble des courants philosophiques les plus représentatifs des différentes époques et cultures. Une part non négligeable de la formation est consacrée à l'épistémologie de différentes sciences.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Philosophie* présente des modifications par rapport à l'évaluation précédente, un certain nombre de recommandations de l'AERES ayant été prises en compte. L'organisation des enseignements est clairement présentée, les différents courants représentatifs de la philosophie sont présents dans les contenus et l'équipe de formation a mis en place et s'appuie sur un dispositif d'évaluation.

Le projet pédagogique affiche un objectif prioritaire : celui de la poursuite d'études en master. Par rapport à cet objectif, la formation semble conçue de façon pertinente. La formation en philosophie couvre des champs variés de la discipline, et les enseignements méthodologiques proposés sont en lien avec ces contenus disciplinaires. L'équipe de formation revendique un fonctionnement de type « école » : les étudiants sont effectivement dans la situation d'encadrement et de spécialisation de type classe préparatoire en philosophie. Cette orientation est sans doute adaptée au public accueilli et aboutit à des taux de poursuite d'études importants, soit en master (55 % dont 42 % en master *Philosophie* à l'Université Paris IV Sorbonne) soit dans d'autres formations (par exemple, écoles de commerce, instituts d'études politiques). Les autres objectifs annoncés (professorat des écoles ou concours) semblent moins pris en compte dans l'organisation de la formation : les ouvertures vers d'autres disciplines des sciences humaines et sociales sont relativement limitées.

L'aide à la réussite est facilitée par un encadrement de proximité, lié aux effectifs accueillis (environ 50 étudiants en L1). Il n'y a pas de dispositif particulier mis en place, mais le suivi des étudiants apparaît adapté au public.

L'insertion professionnelle des étudiants n'apparaît pas comme une préoccupation majeure, compte tenu du fort taux de poursuite en master, mais un dispositif de suivi des étudiants diplômés et non diplômés est mis en place. Une aide à l'élaboration du projet professionnel existe, et le devenir des étudiants est par ailleurs connu et analysé par l'équipe de formation (master, écoles de commerce, gestion, communication, professorat, etc.).

Le pilotage de la licence est assuré par une équipe de formation qui souffre d'une faiblesse numérique au plan des enseignants permanents et des enseignants-chercheurs. Ce pilotage s'appuie sur le dispositif d'évaluation, et sur une bonne connaissance des étudiants et de leur parcours.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place, mais son rôle et son fonctionnement sont mal explicités. De même, des informations importantes sur les intervenants dans la formation ne sont pas fournies, telle que la contribution des enseignants-chercheurs ou des intervenants professionnels extérieurs.

Cette licence offre ainsi une formation solide et sérieuse en philosophie, et est portée par une équipe de formation dont le suivi s'appuie sur une bonne connaissance des étudiants, de leur parcours et de leur projet. On notera en revanche la faiblesse de la part prise par les enseignants-chercheurs, ainsi que les possibilités très réduites d'ouverture extérieure à la discipline.

- Points forts :

- Les étudiants bénéficient d'un encadrement de proximité et d'un suivi individualisé favorisé par des effectifs le permettant.
- La formation en philosophie est solide et couvre l'ensemble des principaux champs de la discipline.
- Le pilotage de la mention s'appuie sur une bonne analyse des évaluations et du devenir des étudiants.

- Points faibles :

- La présence d'enseignants-chercheurs dans la formation est faible.
- Les possibilités d'ouverture vers d'autres disciplines sont réduites.
- La mention est adaptée à un public de « bons bacheliers » plus qu'à des publics plus « fragiles ».

Recommandations pour l'établissement

Si le pilotage et l'encadrement sont des atouts de la licence mention *Philosophie* de l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie, il conviendrait de renforcer la présence d'enseignants-chercheurs dans les enseignements de spécialité dispensés.



La formation reste par ailleurs très spécialisée et orientée « bons étudiants/poursuite d'études », et une attention aux bacheliers plus « moyens » serait à envisager. En parallèle, une ouverture plus importante en direction d'autres disciplines et domaines professionnels permettrait de fournir aux étudiants des possibilités de débouchés de la licence autres que le master.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc Geib

Direction de la section des formations et des
diplômes

AERES

20, rue Vivienne

75002 Paris

Sous couvert de Monsieur Thierry Malinge

Chef de la DEVU

Rectorat de Paris

Paris, le 17 avril 2013

Objet : Rapports d'évaluation des Licences de Philosophie et de Psychologie
Campagne d'habilitation vague D

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission des rapports d'évaluation, par l'intermédiaire du rectorat de l'Académie de Paris, de nos deux licences de sciences humaines, mention Philosophie et mention Psychologie, j'ai l'honneur de vous joindre les réponses aux observations qui nous ont été faites.

Dans l'attente, avec mes remerciements, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma respectueuse considération.

Michel Boyancé
Doyen

Observations suite au rapport d'évaluation de l'AERES de la Licence en Sciences humaines, mention Philosophie, vague D

- Avril 2013 -

Au préalable, il nous faut noter que nous n'avions pas été destinataires du « référentiels de compétences en licence » daté du 16 juillet 2012. Nous l'avions demandé à la DGESIP en juillet 2012. Ce document, qui nous est parvenu en mars dernier, nous aurait été bien utile pour rédiger les documents qui ont fait l'objet du rapport d'évaluation par l'AERES.

Nous nous proposons, en reprenant en italique les points faibles, de répondre aux recommandations :

« Si le pilotage et l'encadrement sont des atouts de la licence mention Philosophie de l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie, il conviendrait de renforcer la présence d'enseignants-chercheurs dans les enseignements de spécialité dispensés.

La formation reste par ailleurs très spécialisée et orientée « bons étudiants/poursuite d'études », et une attention aux bacheliers plus « moyens » serait à envisager. En parallèle, une ouverture plus importante en direction d'autres disciplines et domaines professionnels permettrait de fournir aux étudiants des possibilités de débouchés de la licence autres que le master. »

Appréciation globale.

« Les autres objectifs annoncés (professorat des écoles ou concours) semblent moins pris en compte dans l'organisation de la formation : les ouvertures vers d'autres disciplines des sciences humaines et sociales sont relativement limités. »

Cela est dû à la faible demande des étudiants, mais les orientations dans les « master enseignement » se font bien, avec une bonne réussite des étudiants. La licence actuelle n'est donc pas un obstacle.

Il est possible d'ouvrir en option des EC qui tiennent compte de cette remarque.

« L'insertion professionnelle des étudiants n'apparaît pas comme une préoccupation majeure, compte tenu du fort taux de poursuite en master, mais un dispositif de suivi des étudiants diplômés et non diplômés est mis en place. Une aide à l'élaboration du projet professionnel existe, et le devenir des étudiants est par ailleurs connu et analysé par l'équipe de formation (master, écoles de commerce, gestion, communication, professorat, etc.). »

Il est vrai que les étudiants entrent en licence dans l'établissement avec le projet de poursuivre en Master. Notre but, afin de favoriser l'insertion professionnelle post-master, et de bien les préparer au passage en master et de les guider dans la formulation de leur projet professionnel personnel.

« Un conseil de perfectionnement a été mis en place, mais son rôle et son fonctionnement sont mal explicités. »

Le *Conseil de Perfectionnement* est constitué de 9 membres : 4 enseignants HDR, 2 MC, 2 professionnels et 1 étudiant Président du BDE, afin * d'indiquer les objectifs de la formation, * de procéder à son évaluation, * d'apporter des conseils sur l'ensemble de la formation, * d'améliorer ou créer des actions de formation et * de vérifier le suivi des évaluations. Deux à trois réunions par an permettent de maintenir une concertation régulière pour revoir la pédagogie et la faire évoluer en fonction des évaluations.

Par ailleurs, des échanges ont lieu fréquemment afin d'organiser la pédagogie et le suivi des étudiants.

Ce *Conseil de Perfectionnement* exerce une tutelle scientifique et pédagogique (incluant les professionnels) sur la formation. Il est chargé de veiller à la bonne cohérence des enseignements par rapport aux objectifs nationaux et aux missions de service public.

« On notera en revanche la faiblesse de la part prise par les enseignants-chercheurs ».

Le nombre d'*enseignants-chercheurs* augmentera progressivement. A noter néanmoins la part nécessaire prise par des enseignants de classes préparatoires afin de préparer les étudiants aux divers concours possibles après une licence.

Le nombre d'*enseignants-chercheurs* (dont HDR) doit passer à 70 %, soit 28. Actuellement, sur 41 enseignants, 19 sont MC ou HDR qualifiés, et 12 sont malgré tout docteurs, 4 sont agrégés en CPGE.

Le nombre d'*enseignants-chercheurs permanents* (plus de 100 heures de cours) doit passer à 15, ce qui fera un ratio d'encadrement de 15 étudiants par enseignant permanent, contre 23 aujourd'hui.

« Points faibles :

. La présence d'*enseignants-chercheurs* dans la formation est faible.

. Les possibilités d'ouverture vers d'autres disciplines sont réduites.

. La mention est adaptée à un public de « bons bacheliers » plus qu'à des publics plus « fragiles ».

Il nous semble avoir répondu pour les deux premiers points.

Quant au troisième, il est à noter que la moyenne des notes obtenues au baccalauréat se situe effectivement autour de 13/20, avec cependant des écarts significatifs : $\frac{1}{4}$ se situe en dessous de cette moyenne et $\frac{1}{4}$ au-dessus. Le niveau est donc relativement hétérogène et nous avons mis en place des dispositifs d'aide pour les étudiants les plus faibles.

Le 17 avril 2013

Michel Boyancé
Doyen

